



# TRADE OBSERVER

*Le bulletin d'information mensuel de Customs Bridge*

*Décembre 2020*

## 13

UNE NOUVELLE ANNÉE !

**ACCORD POST BREXIT ET  
CONSEQUENCES DOUANIERES**

**L'INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE  
ET L'ÊTRE HUMAIN**

**EVOLUTIONS DE  
NOS SOLUTIONS**

**OFFRE DE  
PARTENARIAT**

# Accord post Brexit et conséquences douanières

*À l'aube de cette nouvelle année, le divorce entre le Royaume-Uni et l'Europe a été définitivement consommé: pour la première fois depuis près de 50 ans, les marchandises circulant entre ces 2 territoires ne feront plus partie du marché unique.*

## Une avalanche de nouvelles normes

Le "No deal" a été évité de justesse mais les impacts de cette sortie de l'union douanière restent nombreux. Les contrôles douaniers seront plus fréquents et les démarches administratives plus fastidieuses. Certaines entreprises devront par exemple payer des frais d'inspection et demander des licences d'importation.

De plus, il faudra désormais systématiquement accompagner les échanges de marchandises entre l'UE et le Royaume-Uni d'une déclaration douanière afin de connaître les taxes et mesures qui les concernent. Le gouvernement britannique estime d'ailleurs qu'il y aura 215 millions de déclarations en douane supplémentaires par an, soit près de 600 000 par jour.



## Contrôles et frontière intelligente

Afin de palier à ces nouvelles mesures et pouvoir faire face à cette hausse de déclarations, un nouveau système (frontière intelligente) a été conçu pour fluidifier les flux à l'import et à l'export. L'importateur dispose de 30 jours avant l'arrivée physique du camion au port pour effectuer sa déclaration anticipée. Elle devra être présentée par le chauffeur au moment de l'appairage. Ce dernier passera les contrôles d'immigration et des douanes britanniques et pourra ensuite embarquer.

A ce moment, le déclarant reçoit une notification d'embarquement, et pourra ainsi valider sa déclaration anticipée. Il est impératif de valider sa déclaration avant le débarquement. Une analyse de risque est effectuée durant le transit des marchandises et va permettre la direction des flux au débarquement:

- file **verte** pour les transits non SIVEP (service d'inspection vétérinaire et phytosanitaires aux frontières), pour les camions vides non soumis au contrôle et les déclarations BAE (bon à enlever)
- file **orange** pour les les transits SIVEP, les déclarations non validées, celles soumises à des contrôles.

# L'intelligence artificielle et l'être humain

*Aujourd'hui, l'intelligence artificielle consiste en la mise en place d'algorithmes qui apprennent à partir de données et qui s'améliorent au fil du temps.*

## Intelligence artificielle collaborative

La collaboration nécessite que l'humain et le système d'IA travaillent ensemble en tant que partenaires pour atteindre un objectif commun.

Cette collaboration est un type spécial de coordination dans laquelle les différents partenaires humains et artificiels travaillent ensemble. Ils utilisent une compréhension commune des capacités, des objectifs et de la compréhension actuelle de l'autre.

Elle permet ainsi de marier des capacités complémentaires: le traitement rapide par l'IA de grandes quantités de données et la prise de décision par l'être humain qui lui a connaissance du contexte qu'il prend en considération.



## L'IA au service de l'être humain

L'IA peut réaliser des tâches fastidieuses et chronophages qui ne nécessitent pas particulièrement l'expertise humaine. L'être humain peut alors se concentrer sur des problématiques plus complexes où la prise de décision est une combinaison d'expertise et de ressenti.

En effet, le moteur d'intelligence artificielle excelle dans le traitement massif de données et leurs mise en relation. En revanche, il ne peut comprendre le contexte ou extrapoler au-delà de ce qu'il a appris. C'est ici que l'humain doit intervenir pour s'assurer de la cohérence du résultat et prendre la bonne décision. L'être humain garde ainsi son rôle d'expert et donc le rôle principal.

## ÉVOLUTIONS DE NOS SOLUTIONS

En Décembre, les efforts pour rendre notre solution meilleure n'ont pas taris !

En effet, des améliorations notables ont vu le jour grâce au travail de notre équipe :

- Les notes des codes sont maintenant visibles dans la nomenclature.

- Un tout nouvel affichage pour la recherche de filtres dans l'onglet des RTC a été mis en place.

- L'affichage de l'arbre est désormais plus simple lorsque l'on groupe par nomenclature lors d'une recherche de RTC.

- Des données vont être traitées en vue de générer un premier rapport de classification contradictoire.

# Offre de partenariat



*Ensemble, révolutionnons la façon de penser la douane*

**COLLABORATION**

**CO-CONCEPTION**

**INNOVATION**

**OPPORTUNITES**

Envie d'en savoir plus ?

[contact@customsbridge.fr](mailto:contact@customsbridge.fr)

+33 7 80 91 51 82

[www.customsbridge.fr](http://www.customsbridge.fr)



**Customs Bridge**